

Zen'ergie

n° 15

Le journal d'information du SICSEF - Mai 2015



Xavier MELKI

Président du SICSEF
Adjoint au Maire
de Franconville

Avec l'ensemble des élus du SICSEF, nous nous attachons à améliorer continuellement notre réseau de chaleur et la qualité du service par la réduction des tarifs, l'utilisation majeure d'énergie renouvelable et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Nous répondons ainsi aux objectifs nationaux et européens pour une meilleure utilisation de l'énergie.

Aujourd'hui, le réseau de chaleur s'impose comme **une solution énergétique pertinente** au regard des exigences économiques, sociales et environnementales de notre territoire. C'est pourquoi, nous mettons tout en œuvre pour développer cette solution, renforçant ainsi un service public vertueux.

Néanmoins, bien qu'il soit essentiel de participer à l'évolution des modes de production d'énergie, il nous paraît tout autant indispensable de contribuer à l'effort de tous pour la réduction des consommations d'énergie.

C'est dans ce sens que, le 4 février 2015, **les membres du SICSEF ont adopté un dispositif de subvention pour la réalisation des audits énergétiques des copropriétés** raccordées au réseau de chaleur.

Par l'octroi de cette aide financière, nous souhaitons vous sensibiliser aux enjeux de l'audit énergétique. Outre une obligation réglementaire, l'audit de votre patrimoine doit constituer un outil d'aide à la décision dans une démarche de maîtrise de vos consommations.

DOSSIERS :

- **Le SICSEF participe au financement de votre audit énergétique**
- **Franconville : Journée au Bois des Eboulures**

INFO

Intégration de Noémie CRESSEVEUR



Issue d'une formation d'Assistante et après quelques expériences dans la fonction publique, Noémie a rejoint le SICSEF le 20 avril 2015 et participera à la bonne gestion du Syndicat sur le poste d'assistante administrative. Aux côtés de **Perrine SCHINZEL**, **Noémie CRESSEVEUR** sera à votre disposition pour vous accueillir et répondre à vos questions.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

LE SICSEF PARTICIPE AU FINANCEMENT DE VOTRE AUDIT ÉNERGÉTIQUE



À SAVOIR

Les copropriétés de plus de 50 lots, équipées d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement et dont le dépôt de permis de construire est antérieur au 1^{er} juin 2001, doivent réaliser un audit énergétique de leur patrimoine avant le 1^{er} janvier 2017

(réf. Décret n°2012-111 du 27 janvier 2012).

Qu'est-ce qu'un audit énergétique ?

L'audit consiste à mettre en évidence les forces et faiblesses de votre patrimoine, l'objectif étant de définir un plan d'actions d'amélioration de sa performance énergétique. Le diagnostic global de la copropriété aboutit à son classement en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique ainsi qu'à la préconisation d'actions et de travaux d'économie d'énergie hiérarchisés en fonction de leur pertinence énergétique.

Pourquoi réaliser un audit énergétique ?

L'audit énergétique apporte une vision globale du patrimoine constituant ainsi un véritable outil d'aide à la décision avant la réalisation de vos travaux. Il doit vous permettre de **coordonner, prioriser, chiffrer des opérations** en fonction de leur urgence, de leur impact énergétique, des fonds qu'elles nécessitent, des aides disponibles.

L'audit énergétique constitue l'élément de base de toute démarche d'amélioration globale de votre copropriété.

Par qui peut-on être accompagné ?

Le choix de l'auditeur, le bon suivi de sa prestation, l'implication des copropriétaires sont autant d'éléments clefs qui garantiront un audit réussi. Cela fait appel à un certain nombre de compétences spécifiques.

L'ADEME, via l'Espace-Info-Energie du Val d'Oise, a pour mission de vous apporter les informations et conseils personnalisés dont vous avez besoin en amont et tout au long de votre démarche.



Qui peut bénéficier de l'aide financière du SICSEF ?

Le dispositif d'aide financière créé par le Syndicat s'adresse aux copropriétés raccordées au réseau de chaleur.

Par l'attribution de cette aide financière, le SICSEF tend à inciter les copropriétaires à réaliser un audit énergétique pertinent dont les préconisations de travaux tiennent compte de **la situation socio-économique de la copropriété**. Les documents de consultation des entreprises devront donc considérer cette demande.

En outre, la copropriété désignera **un référent au sein des copropriétaires**, qui constituera l'interface entre les acteurs du projet et facilitera les démarches de l'auditeur.

Comment peut-on en bénéficier ?

Le 4 février dernier, le SICSEF a adopté le règlement d'attribution de subvention relatif à ce dispositif, qui renseigne sur la procédure d'attribution de l'aide.

Dans un premier temps, **une demande de subvention** doit être adressée au SICSEF qui l'examine en bureau syndical.

Sur avis du bureau, le comité syndical délibèrera sur le montant maximum alloué à la copropriété.

Dès la notification de cette attribution, la copropriété peut engager l'étude. Une fois l'audit réalisé et payé, **une demande de versement** est adressée au SICSEF qui examine l'adéquation de la demande avec les dispositions de la convention.

Dans le cas d'une analyse favorable, le SICSEF procédera au versement de la subvention.

Pourquoi le SICSEF finance-t-il les audits énergétiques de copropriété ?

Acteur public local de l'énergie, le SICSEF s'engage à accompagner les copropriétés dans leurs démarches de maîtrise des consommations.



Au regard des enjeux de l'audit énergétique, nous nous devons de vous informer, de vous sensibiliser et de vous accompagner dans cette démarche. Pour le SICSEF, un audit réussi est un audit réaliste et adapté à vos besoins. Grâce à ce dispositif, nous souhaitons vous donner les moyens de réaliser un audit réussi.

TÉMOIGNAGE



Davy BILLAUDEAU,
Membre du conseil syndical de la résidence Sannois Soleil
Membre de l'association Hélios

*L'audit énergétique est une obligation réglementaire. Toutefois, notre conseil syndical s'est engagé dans cette démarche avec un objectif essentiel : **obtenir un travail de qualité, tout en maîtrisant les coûts pour nos copropriétaires.** A l'issue de notre démarche, nous conseillons les copropriétés à procéder par étapes. La réalisation d'un bilan énergétique simplifié, l'élaboration du cahier des charges, la consultation et la rencontre des entreprises apportent une garantie sur la qualité de l'audit et permettent une meilleure implication du conseil syndical qui appréhendera le dossier avec plus de clairvoyance.*

L'INFO EN +

D'AUTRES AIDES DISPONIBLES ?

Le partenariat ADEME / Région Ile-de-France met également à disposition **une aide financière pour la réalisation d'un audit architectural et énergétique.** Ce dispositif est cumulable avec celui du SICSEF. Toutefois, les aides publiques ne peuvent dépasser 80 % de l'investissement réalisé.

LE SICSEF SUR INTERNET

Retrouvez sur notre site

toutes les informations nécessaires :

- Textes réglementaires
- Règlement d'attribution de subvention du SICSEF
- Le retour d'expérience des acteurs engagés dans la démarche
- Les contacts des organismes présents pour vous accompagner dans la démarche
- Le cahier des charges établi par l'ADEME, la Région Ile-de-France et l'Agence Parisienne du Climat

Rendez-vous donc sur www.sicsef.com - Rubrique « Espace abonnés/Les audits énergétiques »

RENDEZ-VOUS

JOURNÉE AU BOIS DES ÉBOULURES

Sur Franconville, la semaine du 6 au 12 juin sera consacrée au développement durable avec l'ouverture des festivités au bois des Eboulures, **le samedi 6 juin**.

Objectif de cette première journée : sensibiliser les Franconvillois à la préservation des espaces boisés et de leur biodiversité, aux diverses activités économiques associées au bois et à ses multiples utilisations.

Bois-énergie et réseau de chaleur

Le SICSEF participe à cette journée pour illustrer l'une des utilisations du bois, le bois-énergie, par les réseaux de chaleur.

À cette occasion, nous expliquerons le fonctionnement de la chaufferie et les enjeux de l'utilisation du bois-énergie en substitution des énergies fossiles, gaz naturel et fuel.



FRANCONVILLE AIME SA NATURE

JOURNÉE AU BOIS DES ÉBOULURES
SAMEDI 6 JUIN <

11h : nettoyage du bois
13h : «partagez votre pique-nique»
14h : village d'exposants et animations sur le thème du développement durable

EXPOSITION ESPACE ST EXUPÉRY
DU 9 AU 13 JUIN <

de 9h à 17h
Salle Giacometti
Entrée libre
Éco-gestes, objets réalisés par les centres de loisirs et ateliers des seniors

Renseignements : 01 39 32 67 26

Photo de héron prise au Bois des Eboulures



INFOS PRATIQUES

Où : Bois des Eboulures
Rue André Citroën
95130 Franconville

Quand : Samedi 6 juin 2015, de 11h à 17h

Contact : Hélène Cailles
Service des conseils de quartiers
01 39 32 67 26
helene.cailles@ville-franconville.fr

INFO

Le réseau de chaleur se développe

Au cours de l'hiver 2014 - 2015, les résidences de la Fontaine Bertin et de Gabriel Bertin à Franconville, ont été raccordées au réseau de chaleur.

Près de **140 logements** supplémentaires bénéficient des avantages de notre réseau de chaleur, qui alimente désormais plus de **5 500 logements** sur Sannois, Ermont et Franconville.

TÉMOIGNAGE



Nadine SENSE Conseillère municipale de Franconville

*A l'occasion de la semaine du développement durable, l'équipe municipale de Franconville a décidé de dédier une journée au bois des Eboulures. Nous souhaitons ainsi sensibiliser nos administrés sur l'intérêt commun de préserver les richesses et la biodiversité des espaces verts et naturels de notre ville. Les acteurs publics du territoire seront présents pour illustrer les diverses valorisations économiques de ces espaces. Le conseil municipal des jeunes procèdera au nettoyage du bois comme il le fait maintenant chaque année. Les conseils de quartiers se sont également mobilisés pour présenter une activité au service de la nature. **Il nous paraît important et nécessaire que les promeneurs prennent conscience de la contribution de ces espaces à l'amélioration de leur qualité de vie et qu'ils continuent d'en prendre soin.***